



DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2023CM57

Engagement, liquidation et
mandatement des
dépenses d'investissement
jusqu'à l'adoption du
budget primitif

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Rosanna GILLET.

Étaient excusés : Mmes Mrs Alain COQUERELLE, Dorothée HAUER, Delphine MICELLI, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Alain DIENI.

Était absent : Mr Frédéric DREZE

Pouvoirs :

Mr Alain COQUERELLE à Mme Isabelle VANELLE
Mme Dorothée HAUER à Mme Isabelle VANLANDE
Mme Delphine MICELLI à Mr Johny GLAVIEUX

Convocation du
21 novembre 2023

Madame Isabelle VANELLE est élue Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 15

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriale stipule que « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Considérant que Le budget primitif 2024 sera soumis au Conseil Municipal au plus tard le 15 avril 2024, Monsieur le Maire propose d'autoriser les dépenses d'investissement selon la répartition suivante :

Chapitre/Opération	N° de l'article	Libellé de l'article	Total des crédits votés 2023 BP (hors reports) + DM	Limite autorisée (25% du total des crédits votés)	Ouverture anticipée 2024
20 - immobilisations incorporelles	2051	Concessions droits similaires	7 500,00 €	1 875,00 €	1 500,00 €
21 - immobilisations corporelles	212	Agencements et aménagements de terrains	20 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €
	2152	Installations de voirie	5 000,00 €	1 250,00 €	1 000,00 €
	21538	Autres réseaux	11 100,00 €	2 775,00 €	2 000,00 €
	2158	Autres installations, matériel outillage technique	27 000,00 €	6 750,00 €	5 750,00 €
	21611	Biens sous-jacents	5 000,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
	2184	Matériel de bureau et mobilier	8 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	16 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Op 39 - travaux de bâtiments communaux	2131	Bâtiments publics	25 000,00 €	6 250,00 €	6 000,00 €
OP 40 - Acquisition de matériel et outillage	2157	Matériel et outillage technique	50 000,00 €	12 500,00 €	10 000,00 €
Op 41 - Acquisition matériel Mairie	2051	Concessions droits similaires	8 000,00 €	2 000,00 €	500,00 €
	2183	Matériel informatique	8 000,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €
Op 44 - Acquisition matériel harmonie, écoles, salle des Fêtes	2184	Matériel de bureau et mobilier	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Total			214 600,00 €	53 650,00 €	45 500,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article 1612-1

Vu la délibération n° 2023CM10 approuvant le Budget primitif 2023 de la commune,

Vu la délibération n° 2023CM27 approuvant la décision modificative n° 1 du Budget primitif 2023

Vu la délibération n° 2023CM43 approuvant la décision modificative n° 2 du budget primitif 2023

Considérant que le montant des dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2023 et des décisions modificatives s'élèvent au total à 3 588 573.48 €, non compris le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »

Considérant que sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 897 143.37 €

Considérant la nécessité d'engager des dépenses d'investissement en dehors des restes à réaliser 2023, ceci afin d'éviter toute rupture d'activité durant le 1^{er} trimestre de l'année 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

D'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement au 1^{er} janvier 2024, pour l'exercice budgétaire 2024, dans les limites présentées ci-dessous, étant précisé que ces crédits seront intégrés dans le budget primitif de l'exercice 2024 de la commune.

Chapitre/Opération	N° de l'article	Libellé de l'article	Total des crédits votés 2023 BP 2023 (hors reports) + DM	Ouverture anticipée 2024
20 - immobilisations incorporelles	2051	Concessions droits similaires	7 500,00 €	1 500,00 €
21 - immobilisations corporelles	212	Agencements et aménagements de terrains	20 000,00 €	4 000,00 €
	2152	Installations de voirie	5 000,00 €	1 000,00 €
	21538	Autres réseaux	11 100,00 €	2 000,00 €
	2158	Autres installations, matériel outillage technique	27 000,00 €	5 750,00 €
	21611	Biens sous-jacents	5 000,00 €	1 250,00 €
	2184	Matériel de bureau et mobilier	8 000,00 €	2 000,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	16 000,00 €	4 000,00 €
Op 39 - travaux de bâtiments communaux	2131	Bâtiments publics	25 000,00 €	6 000,00 €
OP 40 - Acquisition de matériel et outillage	2157	Matériel et outillage technique	50 000,00 €	10 000,00 €
Op 41 - Acquisition matériel Mairie	2051	Concessions droits similaires	8 000,00 €	500,00 €
	2183	Matériel informatique	8 000,00 €	1 500,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €	500,00 €

Op 44 - Acquisition matériel harmonie, écoles, salle des Fêtes	2184	Matériel de bureau et mobilier	2 000,00 €	500,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00 €	5 000,00 €
Total			214 600,00 €	45 500,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.